

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Août

## LES ALLEMANDS ET LE VOYAGE DU TZAR

Etant donné les habitudes de la presse allemande et les vieilles rancunes qu'elle nourrit contre nous, il était facile de prévoir que le projet de voyage du tzar en France donnerait lieu, au-delà du Rhin, à des commentaires aussi variés que désobligeants à l'égard de notre pays. Que voulez-vous ? La haine germanique ne saurait admettre que la France ait des amis en Europe. Après avoir fait, depuis vingt-cinq ans, tout ce qu'ils ont pu pour susciter contre elle des inimitiés et des jalousies et pour l'enfermer dans un complet isolement, comme dans un cercle de Popilius, les hommes d'Etat prussiens voient que leurs efforts ont été stériles, que disons-nous ? stériles ; il semble même qu'ils ont eu un résultat diamétralement opposé à celui qu'ils espéraient. Il n'est pas douteux, en effet, que l'attitude des Allemands vis-à-vis de nous a pesé d'un grand poids dans la résolution qui a poussé la Russie à se rapprocher de la France et à faire alliance avec elle.

Depuis les événements de 1870-71, on faisait montre de tant d'orgueil à Berlin, on y prenait souvent des attitudes de matamore vis-à-vis des autres puissances, on y avait si facilement la menace à la bouche, que le gouvernement de Saint-Petersbourg a compris qu'il était de son intérêt de se rapprocher de cette France, contre laquelle les Allemands nourrissaient encore des projets hostiles.

L'empereur Alexandre III, qui était un souverain plein de bon sens et de sagacité, avait parfaitement deviné qu'il était nécessaire, pour que l'équilibre européen ne fut pas de nouveau menacé, que la France fut forte et puissante, et qu'il était également indispensable pour assurer le maintien de la paix, d'opposer à la Triplice l'Alliance franco-russe.

Son successeur Nicolas II est animé des mêmes sentiments ; il comprend bien, lui aussi, que l'intérêt immédiat de la Russie lui commande de s'unir à la République française ; la détermination qu'il vient de prendre de venir à Paris, le prouve mieux que toutes les raisons que l'on pourrait alléguer. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la politique de l'intérêt est toujours celle qui dicte les actes des souverains et des gouvernants.

Quoi qu'il en soit, le voyage du tzar, nous le répétons, remue la bile des Allemands. Tant que la visite de ce souverain à Paris n'a pas été annoncée comme certaine, les journaux de Berlin ont enregistré avec une visible satisfaction toutes les informations qui mettaient en doute ce voyage ; aujourd'hui qu'il est certain, ils ne prennent plus la peine de cacher le dépit qu'ils en éprouvent. Quelques-unes de ces feuilles qui se montrent ordinairement assez calmes, sont très froissées de ce que Nicolas II, au lieu de se faire recevoir à Berlin, se contente de rendre visite à l'empereur allemand dans une modeste ville de province, tandis qu'il viendra à Paris rendre visite au président de la République française.

Cette différence de traitement les exaspère, et pour chercher à en atténuer la portée,

les journaux officiels ont recours à des insinuations de toutes sortes. « La présence du tzar sur le sol allemand, disent-ils, n'a et ne saurait avoir qu'une signification personnelle, tandis que par nécessité, les Français attribuent une importance politique à l'arrivée de Nicolas II à Paris. Le peuple allemand se soucie peu de l'amitié de la Russie ; il se suffit à lui-même et plus fier que les fils de la Révolution, il peut se dispenser de faire des courbettes devant l'autocrate du Nord. »

Ces quelques lignes, pleines de fiel, suffisent à montrer quel amer dépit les Allemands éprouvent du projet de voyage du tzar à Paris. On pourrait leur répondre que les fils de la Révolution, comme ils disent, ont fait moins de courbettes devant l'autocrate du Nord que l'empereur Guillaume, qui est allé à plusieurs reprises en Russie, dans l'espoir d'entraîner le tzar dans la Triple-Alliance.

Le souverain allemand en a été de ses frais de déplacement, et au lieu de se tourner du côté de Berlin, c'est vers la France que sont allées les sympathies de la Russie.

D'ailleurs, l'alliance franco-russe a pour conséquence de laisser au vaste empire des tzars sa liberté d'action, tandis qu'en entrant dans la Triplice, le gouvernement de Saint-Petersbourg se serait en quelque sorte lié les mains, et cela au moment où il va peut-être se trouver dans la nécessité d'intervenir prochainement dans la question d'Orient, car l'agitation qui règne en Macédoine et en Crète, et l'antagonisme qui règne entre la Turquie et les Hellènes, pourraient fort bien remettre sur le tapis cette question qui est restée pendante malgré le traité de Berlin. Les difficultés se sont encore accrues par la division qui existe entre les grandes puissances, au sujet de la solution à donner aux problèmes multiples que soulève cette question.

On peut donc dire que l'Allemagne, victorieuse en 1870, a méconnu ses véritables intérêts en nous arrachant l'Alsace-Lorraine. Ce démembrement, en effet, a eu pour conséquence de faire ouvrir les yeux à la Russie, et de la déterminer à rechercher notre alliance. L'Allemagne a payé sa gloire d'un isolement vis-à-vis des trois plus grandes puissances de l'Europe, c'est-à-dire de la Russie, de la France et de l'Angleterre, qui a toujours refusé d'entrer dans la Triplice. Or, il est bien évident que l'amitié de l'Autriche et de l'Italie ne saurait être pour l'Allemagne un contre-poids suffisant ; elle le comprend si bien qu'elle a fait ce qu'elle a pu pour attirer à elle la Russie, et elle y a si peu réussi que le tzar va venir à Paris pour sceller en quelque sorte le pacte d'alliance qui unit son vaste empire à la France.

J. QUERCYTAÏN.

## DANS NOS COLONIES

Les récentes et, il faut bien le dire, les désolantes nouvelles, qui arrivent chaque jour de Madagascar, donnent un intérêt particulier au discours que le ministre des colonies, M. André Lebon, a prononcé à l'inauguration du monument élevé, à Grenoble, à la mémoire du capitaine de frégate Dondart de Lagrée, qui, avec Francis Garnier, déjà connu comme explorateur du

Cambodge, le lieutenant de vaisseau Delaporte, le docteur Joubert et quelques autres, accomplit en 1866 la fameuse exploration du Mékong, qui fut l'origine des projets relatifs à l'occupation du Tonkin.

Parlant de l'action de Dondart de Lagrée au Cambodge, M. André Lebon s'est exprimé ainsi :

« Tantôt usant de la fermeté et tantôt de la douceur, de Lagrée sut se mouvoir parmi les artifices et les roueries, ressources insidieuses et inépuisables de la diplomatie orientale. Nouveau venu dans le pays et se tenant en garde contre les interprètes, il en apprend les langues, il en étudie les mœurs, il en scrute l'histoire et les traditions, il en explore les monuments en ruine, il révèle à tous et en toute occasion, cette large et intelligente sympathie qui est indispensable pour comprendre les populations primitives, régies par d'autres formes sociales que les nôtres, et qui est en même temps le moyen de domination le plus sûr et le plus durable, parce qu'il daigne tolérer les différences essentielles de nature entre le tropique et la métropole. »

Il ne croit pas que, pour s'implanter au cœur d'un pays lointain, l'on doive y faire table rase du passé, dédaigner la race soumise, froisser les préjugés et les croyances, amener les intérêts, soulever les passions. Il sait qu'abattre toute force de résistance chez un peuple que l'on veut dominer, c'est se priver dans l'avenir de tout point d'appui pour le diriger. Il se garde bien de briser les volontés qu'il doit conduire... Si rudimentaire que soit l'administration indigène, il ne prétendait pas y substituer d'emblée nos règles, nos mœurs et nos complications administratives. »

Et un peu plus loin le ministre des colonies a ajouté :

« Dans cette organisation, le commandant de Lagrée sait allier à l'ardeur de défricher un champ vierge la patience, qui ne compte point sur des résultats immédiats. Il sait que « pour fonder il faut un engrais de patience, de travail et d'argent » et que « le plus souvent, la moisson n'appartient pas à la génération qui sème. »

Avec les indigènes, son système de conduite, très arrêté, fait de modération, de générosité et de droiture, de ferme action continue et tranquille, est également éloigné de la violence et de la faiblesse, qui ne font que des révoltés ou des esclaves. S'il ne poursuit pas l'utopie de répandre sur tous les peuples les bienfaits de notre égalité et de nos droits politiques, d'autre part il ne prétend pas non plus leur imposer la civilisation à coups de rotin. Son rêve à lui, c'est comme on l'a dit, « la conquête pacifique par la confiance, par la moralisation, par l'exemple ». Il veut « rassurer par tous les moyens possibles » un peuple « extrêmement doué et craintif ». Il nous sera complètement acquis, écrit-il, « le jour où il aura la conviction que nous respecterons son travail et ses droits ». Il s'attache sincèrement à ce peuple : « Je ne mènerai en France aucun de mes petits. Les civilisés viendraient me dire qu'ils sont laids. — Et pourquoi, s'il vous plaît ? — Parce qu'ils ont la tête ronde, parce qu'ils ont peu de nez et le coin de l'œil relevé. Belles raisons, vraiment ! »

Ce sont là d'excellentes et judicieuses paroles. La conduite tenue dans nos colonies par Dondart de Lagrée devrait être un grand

exemple, et nous savons gré au ministre qui l'a rappelée.

« Daigner tolérer les différences essentielles de nature entre le tropique et la métropole, ne pas froisser les préjugés et les croyances, ne pas amener les intérêts, ne pas soulever inutilement les passions, voilà ce qu'il faudrait faire dans nos colonies ; mais voilà ce qu'on n'y a jamais fait et ce qu'on n'y fait pas encore. »

Sur ce point il n'y a qu'une voix. Et nous ne parlons pas ici des adversaires de la politique coloniale, mais de ses protagonistes les plus ardents, de ses défenseurs les plus dévoués ; ils sont unanimes à reconnaître que notre question coloniale a jusqu'à présent été déplorable.

On n'a guère fait, de l'aveu de tous, qu'y multiplier les créations d'emplois, introduire dans les pays les plus exotiques nos méthodes françaises et, suivant l'expression même du ministre, nos complications administratives, en un mot pressurer et vexer inutilement les populations. Il est vrai que, cela fait, on proclame pompeusement les droits des races supérieures et l'excellence de nos procédés d'organisation qui ne créent rien, qui ruinent tout, et qui chaque année coûtent à la France des millions de francs et des centaines, voire même, hélas, des milliers d'hommes.

Les louables paroles de M. le ministre des colonies seront-elles le signal d'une révolution dans notre organisation coloniale, — révolution qui serait aussi bienfaisante que bénie ? Nous voudrions l'espérer, nous voudrions le croire et surtout nous voudrions le voir.

Il serait grand temps que ce qui devrait être pour la France une source de richesse, cessât d'être une cause d'appauvrissement et de ruine, un gouffre sans fond où, par tous nos pores, comme à Madagascar, coulent et notre argent, et notre sang.

X.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Grandes manœuvres d'automne

Voici le thème général des manœuvres des 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps qui auront lieu aux environs d'Angoulême :

#### Journée du 9 septembre

Le 12<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> corps opéreront l'un contre l'autre. Le 17<sup>e</sup> corps tient la région entre la rive gauche de la Charente et les forêts de la Braconne ; le 12<sup>e</sup>, concentré sur la Bonieure, veut s'opposer au mouvement offensif du 17<sup>e</sup> et s'établit entre la forêt de Saint-Amand de Boixe et la forêt de la Braconne. La rencontre aura lieu entre les villages de Touriers, Jauldes, et Brie-de-La-Rochefoucauld.

#### Journée du 10

Le 17<sup>e</sup> corps est concentré sur la rive gauche de la Charente ; le 12<sup>e</sup> est concentré au nord de la forêt de Saint-Amand de Boixe. La division mixte est concentrée à Aigre, sur la rivière de l'Annie ; elle représente un corps d'armée et figure l'ennemi : elle a pour mission de disputer le passage de la Charente à l'armée formée par le 12<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> corps. Ceux-ci l'attaquent de concert, et la division mixte est obligée de battre en retraite.

#### Journée du 11

Attaque d'un corps d'armée à deux divisions par un corps d'armée à trois divisions. Dès après la manœuvre du 10, la division mixte est rattachée au 17<sup>e</sup> corps pour la manœuvre du lendemain. Ce corps d'armée est cantonné, le 10

au soir, sur la ligne de « la Nouère ». Il fait face au Nord et se couvre de ce côté par de fortes avant-gardes et par sa cavalerie, qui surveille les cours de l'Auge et du Crachon, sa gauche se relie avec la droite de la division mixte établie en crochet offensif face à l'Est, dans la direction du Nord. La cavalerie de cette division couvre son flanc gauche et observe les mouvements sur la droite ennemie.

Le quartier général du corps d'armée, est à Rouillac. Le 12<sup>e</sup> corps est, dans la soirée du 10, concentré dans la vallée de l'Aume, la gauche appuyée à la Charente, la droite vers Chillé. Le gros de ses forces est massé à Aigre où se trouve le quartier général.

Dans les manœuvres du 11 septembre, l'offensive appartient naturellement au corps d'armée qui dispose de trois divisions, c'est-à-dire au 17<sup>e</sup> corps.

Le 12<sup>e</sup> corps se tient sur la défensive : il accepte la bataille en s'établissant solidement sur les hauteurs qui séparent la vallée de l'Aume de celles de l'Auge et du Crachon, face au Sud.

Le quartier général ou directeur de la manœuvre, sera établi ce jour-là à Marcillac.

Pour bien voir le développement de l'action, les spectateurs seront bien placés, soit sur les hauteurs de Marcillac, soit sur la route d'Aigre à Verdille.

Après les manœuvres, toutes les troupes rejoignent leurs cantonnements de la veille.

**Journée du 12**

Dans la journée du 12 septembre, les deux corps d'armée exécuteront la manœuvre adverse de celle de la veille.

Le 12<sup>e</sup> corps, renforcé par la division mixte, attaquera le 17<sup>e</sup>, établi définitivement sur la ligne des hauteurs qui séparent la vallée de l'Auge et du Crachon de celle de la Nouère, toutes les troupes, après la manœuvre, rentreront dans leurs cantonnements respectifs.

**Journée du 13**

Repos.

**Journée du 14**

Manœuvre d'armée contre un ennemi figuré. La division mixte qui figure l'ennemi est établie définitivement sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de l'Auge vers Anville, Augé et Saint-Médard, sensiblement dans la direction Nord-Sud face à l'Est.

Les deux corps d'armée déployés sur le front Rouillac-Aigre face à l'Ouest se donnent la main dans la basse vallée de l'Auge.

Le 17<sup>e</sup> corps attaquera l'ennemi de front, cependant que le 12<sup>e</sup> corps l'attaquera sur son flanc gauche en le menaçant d'un mouvement enveloppant.

A la fin de la manœuvre, la division mixte relevée par une des divisions du 12<sup>e</sup> corps, probablement par celle qui occupera à la fin de l'action l'extrême aile droite de ce corps d'armée et qui aura eu à faire la plus longue marche pour prendre part à la bataille.

Cette division figurera l'ennemi dans la journée du 15.

Le 14 au soir, le grand quartier général se transporte à Rouillac.

**Mgr Enard**

**Prise de possession du siège épiscopal**

Monseigneur Enard a adressé au Vénérable Chapitre de Cahors, la bulle pontificale qui lui était destinée et fondé de pouvoirs le 1<sup>er</sup> vicaire capitulaire, M. l'archiprêtre Belvéze, pour prendre possession de son siège épiscopal.

La cérémonie a eu lieu hier lundi à la Cathédrale, en présence de MM. les chanoines, de M. le préfet, de M. le maire et des membres de la Fabrique.

La bulle a été lue par M. le chanoine de Roaldès.

Par suite de cette prise de possession l'administrateur civil cesse ses fonctions.

**Le sacre**

Le sacre de Mgr Enard, aura lieu à Rocamadour, le 8 septembre prochain.

**Entrée solennelle à Cahors**

Le prélat fera son entrée solennelle à Cahors, le 10 septembre.

**LES FÊTES DE FIGEAC**

Les Fêtes d'inauguration de l'eau à Figeac, ont été magnifiques et nous n'en sommes pas surpris. Lorsqu'on dote une ville d'eau potable et abondante, on réalise un acte si méritoire que la municipalité et le Conseil municipal qui ont mené à bien ce projet, peuvent en être fiers. Aussi quelle joie dans le chef-lieu d'arrondissement et quelle foule !

Une des parties du programme la plus attrayante, a été le concours musical. L'Orphéon de Cahors s'y est comporté vaillamment comme partout : 3 premiers prix lui ont été attribués et c'était justice.

A côté des réjouissances publiques où le populaire s'en est donné à cœur joie, les invités de choix ont pris place à un banquet somptueux, dans la halle superbement décorée. Nous n'avons pas eu l'honneur d'y assister. Aussi nous est-il impossible d'en dire long sur ces agapes politiques.

**La Dépêche dit :**

Quand M. Bourgeois fait son entrée, on crie : « Vive Bourgeois ! Vive le ministère réformateur ! ». On crie aussi quelque peu : « A bas Méline ! A bas le Sénat ! »

M. Bourgeois prend place à la table d'honneur, ayant à ses côtés MM. Vival et de Verninac. Notons la présence de MM. Lachèze, Talou et Rey, députés, Pauliac, sénateur, Costes, maire de Cahors, Bétille, président du tribunal de Figeac, et Malrieu, juge. Parmi les notabilités du Lot, citons :

MM. Longpuech, Laparra, Bénéchie, Delport, docteur Bessières, docteur Daffas, Malvy, Linol. Nous remarquons aussi MM. Audubert, Lacoste, Bouby, conseillers généraux de la Corrèze, Tave, maire de Tulle, Roux, conseiller général de la Haute-Vienne; Entraygues, vice-président du conseil d'arrondissement d'Aurillac; Fel, maire de Maurs. Il faudrait ajouter à ces noms une longue liste de conseillers d'arrondissement, de maires, etc.

Au champagne, la série des toasts et des discours commence, c'est M. Vival, qui ouvre le feu.

Nous citons quelques passages à retenir :

**M. Vival**

« Ce serait, il me semble, une atteinte grave portée à la grandeur même de la France que de ne pas avoir foi en le *loyalisme sincère* du citoyen Bourgeois, qui représente et représentera demain devant l'étranger la patrie française. »

**M. de Verninac**

S'adressant à M. Bourgeois : « Je vous nomme encore, dit-il, président du conseil et je souhaite que vous le redeveniez bientôt. »

**M. Baduel, député du Cantal**

« Je salue le président du conseil d'hier, celui de demain. Monsieur Bourgeois, vous avez notre confiance, vous avez le premier préconisé les réformes ; vous avez songé aux ouvriers de la main et de l'esprit, il n'y a aujourd'hui que deux Républiques, celle du veau d'eau d'or et celle du peuple ; d'un côté les démocrates, de l'autre les plutocrates, » Serrons-nous autour de M. Bourgeois. »

**M. Bourgeois**

« J'espère que les sénateurs démocrates seront en janvier la majorité, sans quoi, il est nécessaire que nous ayons la révision. Je considère que le Sénat est utile. C'est le conseiller. »

Quelques instants après le banquet, M. Bourgeois a visité l'hôpital où il a laissé 100 fr. pour les malades ; puis les loges maçonniques de la région sont venues l'assurer de leur dévouement aux réformes démocratiques.

Le soir, réception au Cercle républicain, et naturellement des masses de toasts ont été portés.

**M. Pauliac**

Raillant agréablement le président du conseil actuel : « On a dit que l'agriculture est la fille de M. Méline ; la fille naturelle, sans doute, puisqu'elle est privée de tous ses droits. »

**Un discours de M. Poincaré**

Pendant que M. Bourgeois discourait à Figeac, M. Poincaré, vice-président de la Chambre, prononçait à Commercy un discours, dans lequel il a d'abord montré les progrès accomplis depuis dix ans, grâce à l'union des républicains, grâce au besoin d'apaisement général qui ralliait tous les partis et qui semblait promettre la fin des querelles violentes.

Mais, ajoute l'orateur, sur les ruines des anciens partis intransigeants ou boulangistes, quelques hommes, à qui pesait cette tranquillité nouvelle, s'avisèrent de reformer une coalition batailleuse. Dans les restes des mécontentements anciens, ils trempèrent les armes d'une petite troupe hétérogène et bigarrée, mais audacieuse et entreprenante, qu'ils lancèrent à l'assaut du gouvernement républicain. Ils entrèrent le plus souvent dans la vie politique en délogeant de leurs positions un certain nombre de radicaux les plus avancés, tant il est vrai qu'il ne sert à rien de sacrifier aux opinions extrêmes, et qu'en cherchant le salut dans l'exagération des promesses, un candidat est sûr d'y trouver sa perte et de devenir la première victime des surenchères dont il a donné l'exemple contagieux.

Loin, cependant, de profiter de l'expérience et

de la leçon, un certain nombre de républicains que leur intelligence, leur tempérament, leur caractère, paraissent devoir rapprocher des gouvernements et des progressistes, se laissèrent déconcerter par cette rentrée en scène de la violence. Plutôt que de faire front à ces adversaires nouveaux, ils trouvèrent ingénieux de passer dans leurs rangs et il se produisit ainsi peu à peu par des défections successives, une désagrégation de la majorité que le pays avait nommée aux dernières élections législatives. Il suffit que les chefs du parti missent sur leur programme une de ces formules vides et retentissantes avec lesquelles les politiciens habiles croient amuser l'imagination populaire, pour que ces formules apparussent à certains esprits chancelants comme inévitables et triomphantes.

Et, certes, la plupart de ceux qui se résignaient à ces abdications se croyaient des disciples de Machiavel, qui a dit : « Pour vaincre un adversaire, le mieux est de lui prendre ses armes et de s'en servir. » Mais si Machiavel, avait eu lui-même à appliquer ce précepte de son discours sur Tite Live, il est fort probable qu'avant de prendre les armes de ses adversaires et de s'en servir, il se fût donné la peine de regarder si elles étaient bonnes ou mauvaises. Ses disciples modernes se sont dispensés de faire cet examen, et tout ce qu'il a plu aux socialistes de proposer est devenu pour eux articles de foi.

Ce singulier effacement a gagné, sous le précédent ministère, jusqu'au gouvernement lui-même. C'est ainsi que, sous prétexte de mieux rétablir les charges fiscales, on a proposé un impôt qui eût mis tous les citoyens, les plus pauvres comme les plus riches, dans une sorte de servage vis-à-vis de l'administration et qui eût porté la plus intolérable atteinte à la liberté du foyer domestique. Des députés qui reconnaissaient, dans des conversations familières, tout ce que ce projet avait d'inadmissible et d'impitoyable, ne se défendaient cependant pas de le voter, poussés, disaient-ils, par les vœux irréfutés des électeurs.

Comme si, lorsqu'un conflit s'élève entre la conscience d'un homme politique et ce qu'il considère comme son intérêt, l'intérêt durable et bien entendu ne lui conseillait pas, au contraire, de suivre les indications de sa conscience ! Comme si les électeurs n'étaient pas assez éclairés pour s'apercevoir tôt ou tard des erreurs qu'ils ont pu commettre et comme s'ils n'étaient alors les premiers à reprocher, et avec grande raison, à leurs représentants, de n'avoir pas cherché à les renseigner et à les détromper !

Il est temps, messieurs, de mettre un terme à ce désarroi moral et d'entendre sonner le rappel des républicains de progrès et de bon sens, qui ne veulent être prisonniers ni de la réaction ni de la Révolution.

M. Poincaré a dit que le parti républicain devait faire face aux partis révolutionnaires, en opposant programme à programme :

Hâtons-nous, dit-il, de nous réchauffer à l'esprit de 1789 et de raviver, dans la déclaration des droits de l'homme, dans cette œuvre éternellement jeune et rayonnante, les principes générateurs de notre action politique :

Souveraineté de la société civile ; liberté inviolable de la conscience ; respect de la propriété privée par l'Etat comme par les citoyens ; égalité de tous devant la loi, devant les fonctions, devant les charges sociales ; consentement des impôts par la nation ; répartition de ces impôts suivant les facultés des contribuables ; fraternité active et solidarité efficace.

C'est surtout cette synthèse d'idées dominantes, c'est sur ces sommets aux lignes simples et lumineuses, que nos regards doivent rester fixés comme sur le but encore éloigné des efforts de la démocratie.

L'orateur traite ensuite la question des impôts, dont il demande une meilleure répartition. Il demande ensuite une réforme des mœurs parlementaires. Il n'y a pas, suivant lui, assez de méthode ni assez de discipline.

Le mal, dit-il, le mal croissant et redoutable, vient de ce que la Chambre s'est peu à peu arrogé la plupart des prérogatives gouvernementales.

Nous en sommes arrivés insensiblement à une telle falsification du régime parlementaire et à une telle violation de l'esprit de la Constitution, que les députés gouvernent, administrent, nomment sous le pseudonyme des ministres qui passent, à une multitude d'emplois publics, absorbant à la fois des pouvoirs dont la confusion est néfaste, tout ensemble pour l'ordre et la liberté.

Enfin, M. Poincaré trouve qu'il y a trop de députés et trop de sessions.

Cette permanence de sessions, dangereuses à la fois pour l'œuvre législative et pour la stabilité industrielle, a des conséquences plus graves encore et plus funestes. Elle éloigne peu à peu des mandats politiques les hommes les mieux qualifiés pour les remplir : les industriels, les com-

merçants, les agriculteurs, les savants, les juristes, tous ceux qui auraient le plus de titres pour parler au nom des intérêts matériels et moraux du pays, mais qui ne peuvent s'arracher toute l'année durant aux obligations de leur existence professionnelle.

La députation devient ainsi un métier, un emploi, une fonction, au lieu de rester un contrat de bonne foi entre les électeurs et les élus. Et nous nous acheminons rapidement vers l'heure où elle ne sera plus, sauf de rares exceptions, que le luxe de la richesse ou le gagne-pain des politiciens d'aventure.

**L'orateur termine ainsi :**

Or, plus encore que ses destinées à l'intérieur, c'est la situation extérieure de la France, c'est sa grandeur dans le monde, c'est son renom devant l'histoire qui doivent être le souci constant de ceux que vous appelez, messieurs, à l'honneur de la représenter. Je voudrais qu'au moment des scrutins, qui paraissent le plus modestes et le plus insignifiants, chaque député vit se dresser devant lui le souvenir des blessures de la Patrie et l'image de l'Europe armée.

Combien éviterait-on de malentendus, de dissentiments, si cette vision demeurait toujours présente à l'unanimité des esprits et si chacun songeait sans cesse au tort que nous font, à l'étranger, nos querelles et nos crises politiques.

Par bonheur, Messieurs, l'évocation muette des grands devoirs de l'avenir a toujours suffi, dans les circonstances décisives, pour rapprocher tous les cœurs. Il n'est, en réalité, personne qui ne comprenne que la persistance des vœux et des desseins, la régularité dans la direction, la suite dans l'action, si utile dans les choses du dedans, sont indispensables dans les choses du dehors et que, sans patience, sans longs efforts, sans ténacité prudente, notre diplomatie, condamnée à l'impuissance, nous laisserait exposés à toutes les surprises.

Depuis quelques mois, est rentré au quai d'Orsay, pour le grand bien de la France, un ministre ferme et avisé qui avait déjà montré, sous deux cabinets précédents, ce que peut une politique étrangère qui puise ses inspirations dans les leçons du passé et dans le fond même des traditions nationales.

La visite prochaine du puissant souverain, qui est l'allié pacifique de la République française, sera la consécration visible des effets de notre sagesse et de notre persévérance, et marquera aux yeux de l'Europe que la France, sortie de son long isolement, est digne des amitiés qu'elle accepte et des respects qu'elle exige.

M. le président de la République se fera, auprès du tsar, l'interprète éloquent de l'unanimité des Français. La France, à son tour, confiante en l'avenir et fière d'elle-même, adressera ses remerciements et ses vœux à l'homme de bien qui remplit avec autant de dévouement que de simplicité la magistrature suprême.

Vous vous associez avec empressement, messieurs, à la reconnaissance générale. Je vous propose de lever nos verres en l'honneur de M. le président de la République française, M. Félix Faure.

Ce discours a été fréquemment interrompu par des applaudissements. L'auditoire a fait à plusieurs reprises, à M. Poincaré, une véritable ovation.

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Stance du 20 août

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC

(Suite)

Au nom de la même commission, M. Delport propose d'adopter le chapitre XII (encouragement à l'agriculture et à l'industrie), en ajoutant 100 fr. sur l'article 12 (subvention aux élèves de l'Ecole vétérinaire de Toulouse) et en retranchant 150 fr. sur l'article 15 (prime pour la destruction des pies). L'ensemble de ce chapitre comporte un total de 15,450 fr.

Sur le rapport de M. Laparra, le chapitre XVII (dépenses facultatives des exercices antérieurs 13,641 fr. 32), est adopté tel qu'il est présenté par le préfet.

Sur le rapport de M. Malvy, le conseil n'accepte pas le local offert par l'hospice de Sousseyrac.

Sur le rapport de M. Rey, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil adopte le rachat des ponts à péage proposé par le préfet, et renvoie à la commission des finances pour les voies et moyens, avec avis favorable.

Au sujet de la subvention de 40,000 fr. allouée par le département pour l'établissement du chemin de fer de Cahors à Moissac, M. Rey dit que le ministre a fait connaître qu'il ne pourra ordonner les études de la ligne, en vue de la déclaration d'utilité publique, que si le département du Lot témoigne de l'intérêt qu'il y attache en s'engageant à fournir à l'Etat soit un concours égal à la valeur des terrains à acquérir sur son territoire, soit une subvention de 15,000 fr. par kilomètre.

M. Rey ajoute que la commission des travaux

publiques n'a pas à se préoccuper des voies et moyens et qu'elle ne peut que proposer le renvoi du dossier à la commission des finances avec avis favorable. M. le président fait remarquer que, en demandant une pareille subvention, le ministre oppose une véritable fin de non-recevoir.

Une proposition de M. Bessières tendant à faire allouer un crédit de 500 fr. pour les études d'un projet de tramways à vapeur de Lalbenque par Castelnaud, Molières et Lafrançaise, est renvoyée à la commission des finances avec avis favorable.

Sur le rapport de M. Pauliac, le conseil rejette une proposition de l'ingénieur à l'effet de voter un crédit de 500 fr. destiné à encourager des plantations de noyers et d'arbres fruitiers aux abords des routes.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil renvoie à la commission des finances, pour les voies et moyens, une demande de crédit de 750 fr. destinée à venir en aide à la commune de Lacamadour pour la réparation de son chemin vicinal ordinaire n° 3, rendu impraticable à la suite des orages des 20 et 21 juillet dernier.

M. Grimal, au nom de la commission des vœux, ayant proposé le transfèrement à Lamothe du chef-lieu de la commune de Lachapelle-Auzac, M. Lachèze fait observer que, à raison de l'inimitié qui règne entre Lamothe et Lachapelle-Auzac, il y a lieu de ne pas prendre encore de décision en attendant que l'on étudie s'il n'y aurait pas lieu d'ériger les localités rivales en communes distinctes.

Le conseil vote l'ajournement.

Sur le rapport de M. Grimal, le conseil donne un avis favorable à la demande de la section de Stal qui fait partie des deux communes de Gagnac et de Cornac, à l'effet d'être érigée en commune distincte.

Le même rapporteur dit que le conseil a été saisi d'une demande à l'effet de connaître l'opinion de l'assemblée départementale au sujet de la décision de la commission qui a donné un avis défavorable sur la construction du canal des Deux-Mers.

Le conseil, sur la proposition de son rapporteur, proteste contre les conclusions défavorables du rapport de la commission extraparlamentaire, dit que la propagande en faveur de l'établissement du canal doit être continuée et que mission doit être donnée au comité technique de réfuter le rapport par des documents probants.

La séance est levée.

Séance du 21 août

PRÉSIDENCE DE M. VIVAL, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le préfet assiste à la séance.

M. Cangardel, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal de la veille, qui est adopté sans observation.

M. Grimal, au nom de la commission des objets divers, propose : 1° de déléguer à la commission départementale le classement des édifices du culte, plusieurs dossiers n'étant pas complets ; 2° d'accueillir le vœu de l'augmentation du nombre d'étalons au dépôt de Villeneuve, afin de pourvoir à la création de trois nouvelles stations, Cazals, Limogne et Labastide-Murat. — Adopté.

Le même rapporteur, donnant l'état des sections électorales du département, dit qu'il n'y a qu'une nouvelle section créée, celle de Fargues.

M. Grimal propose de désigner un membre du conseil général pour faire partie du comité technique constitué pour l'examen des terrains réplantés en vignes, qui doivent être exemptés temporairement de l'impôt foncier. Le conseil désigne M. Rey.

M. Delpon propose le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Payrac ; la solution de cette proposition est ajournée à la session d'avril.

Sur la proposition de M. Rey, l'avant-projet du chemin de grande communication n° 17 dans la traverse de Labastide-Murat est adopté.

Les conclusions de l'ingénieur en chef et du préfet sont adoptées en ce qui concerne le chemin de grande communication n° 4.

Un avis favorable est donné à l'exécution des travaux complémentaires destinés à assurer l'équilibre des eaux dans la traverse de Montcuq.

Le conseil approuve un projet de réparation du pont Valentré et décide de demander au ministre d'allouer une subvention égale au montant de la dépense, soit 11,400 fr.

M. Talou, vice-président, remplace M. Vival en fauteuil présidentiel.

M. Pauliac propose de donner un avis favorable à un vœu émis par l'assemblée départementale des Hautes-Pyrénées au sujet du projet de chemin de fer transpyrénéen. — Adopté.

M. Linol propose de rejeter une demande de 400 fr. faite par la gendarmerie de Cahors pour des réparations aux cuisines. — Le conseil rejette.

Une demande de crédit de 750 fr. 98, pour la réparation de la canalisation du gaz à l'hôtel de la préfecture est réduite à 400 francs ; le surplus sera pris sur le chapitre des travaux d'entretien.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil rejette une demande de création à l'école

normale de filles d'une salle d'isolement et d'une bibliothèque ; il renvoie à la commission des finances, avec avis favorable, une demande de crédit de 378 fr. pour l'achat de trente-six draps de lit.

M. Vival, au nom de la commission des travaux publics, propose la prorogation du bail de la caserne de gendarmerie de Lacapelle-Marival, moyennant un loyer de 1,625 fr. par an, pour une durée de douze ans au lieu de neuf précédemment fixée par le conseil général dans sa séance du 14 avril dernier. — Adopté.

M. Vival regrette que le conseil municipal de Lacapelle n'ait pas persisté dans son idée de faire construire lui-même une caserne, projet qui avait été adopté par l'ancien conseil municipal républicain.

Le même rapporteur propose d'émettre un avis favorable au sujet du rachat du pont de Gailac-Cajarc et demande au nom de la commission une somme de 300 fr. pour permettre à l'ingénieur en chef le comptage qui servira à la fixation de l'indemnité due au concessionnaire. — Adopté.

La séance est suspendue à quatre heures.

À la reprise de la séance, sur la proposition de M. de Verninac, sénateur, le conseil général du Lot, au moment de clore sa session, a voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« Le conseil général du Lot envoie au tzar, au moment où il va visiter la France, son salut profondément respectueux et lui exprime l'assurance de ses sentiments les plus sympathiques pour la grande nation russe. »

La séance est reprise à 4 h. 1/2, sous la présidence de M. de Verninac.

Au nom de la commission des finances, M. Longpech propose de porter à 2,300 fr. le montant du chapitre XI. — Adopté.

Le même rapporteur propose d'adopter le chapitre XVI (dépenses diverses), présenté par M. le préfet avec les modifications suivantes :

Article 4, réduit à 500 fr., articles 5, augmentation de 200 fr. ; article 17, réduit de 150 fr. ; article 27, réduit à 1,935 fr. 35. Le total de ce chapitre se trouve réduit à la somme de 82,483 fr. 38. au lieu de 83,483 fr. 38. — Adopté.

Une demande de secours, faite par Mme veuve Darnis, de Gourdon, est ajournée, et un secours de 100 fr. est accordé à M. Séguy, peintre à Cahors.

Sur le rapport de M. Relhié, le conseil arrête à la somme de 5,050 fr. le montant du chapitre XIV (instruction publique), au lieu de 5,350 fr., proposé par M. le préfet. La réduction porte sur l'article 7 (indemnité de déplacement aux instituteurs et institutrices), qui est porté de 1,000 à 700 fr.

Sur la proposition de M. Malvy, le conseil accorde des secours de 150 fr. aux jeunes Cavarroc de Souillac ; Rougiès, de Cahors, et un secours de 80 fr. au jeune Delrieu, de Touzac, pour les envoyer dans un sanatorium.

Sur le rapport du même rapporteur, le conseil donne acte au préfet du dépôt du compte administratif des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de 1895. Il résulte de ce compte qu'il existe à la clôture de l'exercice de 1865 un excédent de recettes de 134,809 fr. 78.

M. Lachèze, au nom de la commission des finances, propose d'emprunter à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, 1° une somme de 86,900 francs pour l'exécution du programme des chemins vicinaux ; 2° une somme de 11,140 f. pour le rachat du pont de Carennac. — Adopté.

Au sujet de la baisse des retraites des cantonniers, le conseil ajourne la question jusqu'au moment où l'ingénieur en chef aura pu soumettre tous les renseignements nécessaires.

Afin de ne pas entrer dans une voie fâcheuse, le conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder le secours sollicité par la commune de Lacamadour pour réparer un de ses chemins vicinaux dégradés par les orages, mais que cette demande sera renvoyée à la commission départementale avec un avis favorable.

Le conseil, faute de ressources, ajourne le vote demandé par le gouvernement pour l'établissement de la voie ferrée de Cahors à Moissac. Le préfet est en même temps invité à consulter les communes intéressées par cette voie ferrée, afin de savoir quels sacrifices elles seraient disposées à consentir pour l'établissement de cette voie.

Sur les conclusions de M. Lachèze, rapporteur de la commission des finances, le conseil rejette, faute de ressources, la demande formulée par M. Bessières, d'un crédit de 500 francs pour les études d'un projet d'établissement d'un tramway de Lalbenque par Castelnaud, Molières et Lafrançaise.

Une demande de crédit de 5,000 fr. formulée par la commune de Biars pour un chemin vicinal est aussi rejetée.

Une somme de 100 fr. est accordée pour l'érection d'un monument à Pasteur dans la ville de Dole.

Diverses demandes de secours ou de subventions sont ensuite rejetées.

Sur le rapport de M. Fabre, le conseil donne acte au préfet du dépôt des états des dépenses extraordinaires.

Le budget rectificatif est ensuite adopté sur le rapport de M. Lachèze.

Le budget ordinaire du département est adopté à la somme de 943,019 fr. 05 et le budget extraordinaire à celle de 61,836 fr. 54, soit un total de 1,404,855 fr. 59.

M. Delport, au nom de la commission des finances, présente le projet de budget pour 1897, des écoles normales. Les recettes de l'école normale des instituteurs s'élèvent à la somme de 15,729 fr. celle des institutrices à la somme de 18,100 fr.

La séance est levée à 6 heures, et le président déclare la session close.

Commission départementale

Séance du 21 août

La commission a statué sur les affaires suivantes :

Vieillards et infirmes indigents secourus à domicile : Marguerite Guary, veuve Fourez, de Saint-Géry ; veuve Balitrand, des Masseries (Saint-Géry) ; Guillaume Boisse, de Francoulès ; Taillade, de Francoulès. — Avis favorable.

Commune de Cras : réparations au mur du cimetière. — Accordé 100 fr.

Commune de Flaungnac : construction d'une citerne. — Accordé 100 fr.

Commune de Cieurae : réparations aux chemins ruraux. — Accordé 100 fr., sous réserve de la constatation des dégâts par l'agent-voyer.

Commune de Saint-Sozy : chemins ruraux, réparations, dégâts constatés par l'agent-voyer. — Accordé 200 fr. sur le produit des amendes correctionnelles.

Commune de Gigouzac : chemin vicinal ordinaire n° 5, dans la traverse de Gigouzac. — Avant-projet approuvé (déclaration d'utilité publique).

La prochaine séance aura lieu le 30 septembre prochain.

Les médecins et le Conseil général

Comme suite aux procès-verbaux des séances du Conseil général, nous devons mentionner les décisions prises par l'assemblée départementale au sujet de l'assistance médicale.

Après un échange d'observations entre M. le préfet et MM. Bessières, Linol, Pauliac, Bénéchie, Rey et Malvy, le conseil général a décidé :

1° Que les soins médicaux d'assistance seront assurés au moyen de l'abonnement ;

2° Que cet abonnement serait couvert par le crédit de 29,000 fr. destiné à payer à forfait les médecins ;

3° Que tous les médecins seraient invités par M. le préfet à assurer le service dans l'étendue du canton ou d'un groupe de communes ;

4° Enfin, que le fonds d'abonnement de 29,000 fr. serait réparti entre les divers médecins ayant adhéré au service, à raison du chiffre de la population, mais en tenant compte aussi de la superficie de la circonscription ; enfin, que le préfet était prié d'opérer cette répartition en s'inspirant des vœux exprimés par le conseil.

M. Vival demande si les médecins résidant dans les départements voisins pourront être appelés à assurer le service lorsqu'il n'y aura pas de médecin dans un rayon plus rapproché.

M. le préfet répond que, dans le cas visé par M. Vival, il est incontestable que les médecins dépendant des départements voisins pourront être appelés.

Ponts et chaussées

M. Vidal, élève agent-voyer au service vicinal, est nommé commis des ponts et chaussées de 4° classe.

Les Sociétés musicales du Lot

AU CONCOURS DE FIGEAC

Voici la liste des récompenses obtenues par les sociétés musicales de notre département, au concours de Figeac :

Orphéon de Cahors (2° division, section unique). — Lecture à vue, 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil. — Exécution, 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil. — Honneur, 1<sup>er</sup> prix, 100 fr. et médaille de vermeil.

L'Alliance Cajarcoise (3° division, 3° section). — Lecture à vue, 3<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil. — Exécution, 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo*, médaille de vermeil. — Honneur, 2<sup>e</sup> prix, palme de vermeil.

Fraternelle de Limogne (3° division, 3° section). — Lecture à vue, 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo*, médaille de vermeil. — Exécution, 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo*, médaille de vermeil. — Honneur, 1<sup>er</sup> prix *ex-æquo*, à partager, 50 fr. et médaille de vermeil.

L'Union musicale de St-Céré (3° division, 3° section). — Lecture à vue, 1<sup>er</sup> prix *ex-æquo*, médaille de vermeil. — Exécution, 1<sup>er</sup> prix ascendant, palme de vermeil. — Honneur, 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo*, médaille de vermeil.

Municipale de Souillac (2° division, 2° section). — Lecture à vue, 1<sup>er</sup> prix à l'unanimité, médaille de vermeil. — Exécution, 1<sup>er</sup> prix ascendant, couronne, médaille de vermeil. — Honneur, 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. et médaille de vermeil.

Acte de courage

Hier, dans la matinée, une religieuse du couvent de Larroque-des-Arcs étant allée laver du linge à la rivière, glissa si malheureusement qu'elle tomba dans l'eau et disparut aussitôt.

Aux cris poussés par un homme qui se trouvait sur la rive opposée et qui avait été témoin de l'accident, le sieur Guischart, boulanger à Larroque, se jeta à l'eau tout habillé et, après quelques recherches, parvint à remonter à la surface le corps inerte de la pauvre sœur, mais il n'aurait pu regagner le bord sans le secours d'une femme qui lui tendit une perche.

Après une heure de soins, la religieuse a pu être rappelée à la vie.

Toutes nos félicitations au courageux sauveteur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux et foire à Périgueux

À l'occasion des Courses de chevaux et de la foire qui auront lieu à Périgueux du 30 août au 2 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables, jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 septembre, les coupons Retour des Billets Aller et Retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 29, 30 et 31 Août, 1<sup>er</sup> et 2 Septembre, aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

Accident de Manœuvres

Vendredi, vers trois heures et demie, un accident est venu attrister la fête organisée au camp de Fontainebleau par les deux batteries du 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie, arrivées dernièrement de Paris pour faire leurs écoles à feu.

Pendant une course de pièce, la culasse de l'une d'elles, au moment du tir à blanc a éclaté et a tué net l'artilleur Henri Deflandre, de la 11<sup>e</sup> batterie, blessant au genou le nommé Meffray qui a été transporté à l'hôpital, et contusionnant légèrement un troisième artiller.

La Chasse est rigoureusement interdite sur le domaine du sieur SARRUT Jean, propriétaire au Chantre, commune de Lamagdelaine (Lot).

Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

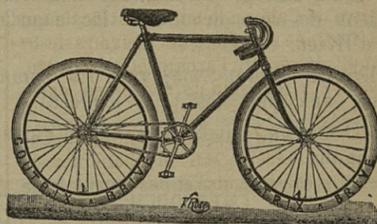
GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉPREUVÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Plages de la Bretagne  
Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :  
Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Pluermel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours  
Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouliers), Vierzon.  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launère pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;  
2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd'ac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.
Paris	98 f. 73	f. 120 f. 90	f. 91	f. 81	f. 91	f. 81
Orléans	86	64	108	81	»	»
Blois	86	64	108	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

La petite Carte de poche DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'ÀUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**Journal de la Santé**  
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.  
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.  
ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration ou Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**  
Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.  
Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.  
Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.  
Écharpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**IMPUISSANCE** de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**  
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESEUR  
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année  
PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GRANDE MARQUE NATIONALE



**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p<sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n<sup>o</sup> 1 375 fr. — — | id. n<sup>o</sup> 1 id. 450 fr. —  
id. n<sup>o</sup> 2 325 fr. — — | id. n<sup>o</sup> 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.